Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251203-C_2025_107-DE

Conseil Communautaire du 27 novembre 2025 Délibération n°C_2025_107

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept novembre à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 novembre 2025, s'est réuni à siège OBC - Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 21 novembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (33) :
STRICOT Gaëlle, HERRY Marie-Hélène, YHUEL Yann, HERVE Muriel, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, GICQUELLO Bruno, GUE Thierry, HURTEBIZE Didier, GUIHARD Jean-François, DE CHABANNES Alain, LAUNAY Guénaël, NAEL David, PRINCELLE Chantal, LORIOT Viviane, GOURMIL Nathalie, BALAC Loïc, CHEDALEUX Sylvie, HOUEIX Marie-Claude, GICQUEL Erwan, COWET Vincent, HOUSSIN Yvette, SOGORB-MOUTEL Annie, BERTHET Michel, THEBAUD Didier, BOUDART André, LE GOUE Mickaël, GUILLERME Gwen, BLANCO-HERCELIN Carole, GUEGAN Rozenn, OLIVIER Celine, GUYOT Tony, ROBERT Joseph

Absents ayant donné pouvoir (7) :
BLEHER Jean-Luc donne procuration à STRICOT Gaëlle, MOHAËR Céline donne procuration à LAUNAY Guénaël, FEUTELAIS Pierrick donne procuration à HOURMAND Sylvie, RODRIGUEZ Paul donne procuration à SOGORB-MOUTEL Annie, PIEL Mickaëlle donne procuration à HOUSSIN Yvette, METAYER Cassandre donne procuration à COWET Vincent, FABLET Jérôme donne procuration à GUEGAN Rozenn

Absents excusés (9) :
LELIEVRE Pierrick, GENOUEL Fabrice, MARTIN Michel, JEHANNIN Pascal, COLLEAUX David, BRAUD Maurice, ROCHER Jacques, BOULANGER Delphine, NICOLE Sophie

Secrétaire de séance : M. Alain DE CHABANNES

Objet : - Economie - Modificatif de permis d'aménager - Parc d'activités du Val Coric Ouest -troisième tranche

Monsieur le président informe le conseil communautaire que le parc d'activités du Val Coric Ouest (3ème tranche) fait l'objet d'un permis d'aménager référencé PA 056075 23 K0001 par arrêté du 15 novembre 2023 et de deux modificatifs à ce permis par arrêtés du 8 novembre 2024 et du 23 juin 2025.

Monsieur le président propose d'apporter une nouvelle modification sans incidence financière à ce permis concernant le plan de composition aux abords du lot n°7. Ces modifications permettront à une entreprise riveraine du projet de s'étendre sur une petite surface de terrain qui jouxte son site existant et créer une liaison avec sa nouvelle implantation. Elles consisteront à :

- déplacer l'accès prévu au travers du merlon d'environ 55 mètres vers le sud,
- élargir cet accès de 6 mètres à 9 mètres,
- rendre cessible une surface enherbée d'environ 450 m² accolée au site existant de l'entreprise, sans création de surface plancher constructible supplémentaire.

Le projet de modification du plan de composition est annexé à cette délibération.

Il est proposé au conseil communautaire de :

- **valider cette demande de modification du permis d'aménager référencé PA 056075 23 K0001 telle que décrite ci-dessus, concernant l'opération d'extension du parc d'activités du Val Coric Ouest à Guer ;**
- **autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document et prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de cette affaire.**

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251203-C_2025_107-DE

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le président
Monsieur Jean-Luc BLEHER

